



**LA FUB,
VOTRE PARTENAIRE
POUR
LE VÉLO AU QUOTIDIEN**

**8 leviers concrets pour les collectivités
pour développer la solution vélo**



© Pierre Jayet

Édito

Face à l'urgence d'engager des politiques publiques visant à la transformation des territoires par le déploiement des mobilités actives, la Fédération française des Usagères et des Usagers de la Bicyclette (FUB) reste l'interlocutrice privilégiée des collectivités en matière de conseils et de financements.

Les avantages du vélo en matière d'environnement, de santé et de pouvoir d'achat sont aujourd'hui indiscutables. Ils doivent inciter les pouvoirs publics à développer sans tarder des infrastructures sécurisées de circulation et de stationnement. Et ce d'autant plus que nos concitoyen·ne·s sont lucides quant aux enjeux liés à la mobilité. Retrouver une autonomie, notamment financière, voir leurs enfants et leurs parents se déplacer sereinement, agir pour limiter les effets liés au changement climatique et œuvrer pour la préservation de la biodiversité sont autant d'arguments en faveur d'une politique cyclable volontariste.

La FUB a lancé depuis plusieurs années des programmes financés par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour accom-

pagner et aider les collectivités dans cette voie. Présentés dans cette brochure, ces programmes couvrent un large éventail d'initiatives complémentaires. De la formation des enfants au Savoir Rouler à Vélo (Génération Vélo, p.12), aux formations conçues pour les élu·e·s et technicien·ne·s des collectivités pour développer leur expertise sur les mobilités actives (ADMA, p.10), en passant par l'accompagnement et le financement de stationnements vélo sécurisés (Alvéole Plus, p.14) ou encore le soutien financier au développement de la cyclologistique pour une logistique sobre et décarbonée en ZFE-m (ColisActiv', p.18). S'engager en faveur du vélo, c'est aussi encourager la pratique de ses propres agent·e·s grâce à des services et des équipements cofinancés pour obtenir le label Employeur Pro-Vélo (OEPV, p.16). Enfin, la FUB défend une pratique inclusive du vélo. À cet effet, elle déploiera Vélo-Égax courant 2025, un programme en faveur des personnes en situation de précarité (p.20).

Par ailleurs, le développement de notre pôle formation (p.8) doit permettre la professionnalisation des vélos-écoles et le développement plus large de l'éducation à la mobilité à vélo.

Enfin, le Baromètre Vélo (p.22) offre une cartographie précise des points forts et faibles des équipements en place, identifiant ainsi les zones prioritaires à améliorer.

Ensemble, travaillons à rendre la France pleinement cyclable !

Olivier Schneider, co-président de la FUB
Céline Scornavacca, co-présidente de la FUB



Fédération française des Usagères et des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Siège : 12 rue Finkmatt • 67000 Strasbourg
Antenne : 174 quai Jemmapes • 75010 Paris
Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr
www.fub.fr

Rendre la solution vélo accessible

Créée en 1980, la FUB est née de l'envie de **fédérer les associations d'usager·ère·s du vélo** pour leur permettre de **développer la solution vélo** et de le revendiquer plus efficacement au niveau national. La mission de ce réseau : **rendre le vélo plus attrayant et sûr pour susciter l'envie et l'intérêt de l'intégrer dans ses déplacements quotidiens.**

Faire du vélo un maillon essentiel des trajets du quotidien

Les crises que nous traversons depuis plusieurs années nous obligent à modifier nos modes de vie et de déplacements. Ce contexte particulier a été profitable au vélo : que ce soit pour aller au travail ou faire ses courses, se déplacer à vélo au quotidien est une solution de plus en plus plébiscitée par les Français·e·s. Pour accompagner ce changement dans les déplacements, **il est désormais temps d'intégrer le vélo au cœur des politiques de mobilité !**

#stopviolencesmotorisées

Dépassements dangereux, insultes, queues de poisson, intimidations, violences physiques : des agressions de plus en plus nombreuses et encore trop banalisées. Aujourd'hui, il est urgent que la société ouvre les yeux. **Unissons nos voix** pour rappeler l'urgence de protéger les usagères et les usagers les plus vulnérables sur nos routes et dans nos rues.

 Signez notre pétition sur [stopviolencesmotorisees.org](https://www.stopviolencesmotorisees.org)

Accompagner les territoires

Le vélo est une solution de mobilité qui répond à un grand nombre de défis auxquels la société française est actuellement confrontée : il participe à la protection de la santé et de l'environnement, il permet des déplacements efficaces et peu coûteux, il rend les territoires plus vivants en favorisant la proximité, il est créateur d'activité économique et de lien social.

Partant de ce constat, **la FUB a développé la Vision 2030 où le vélo est devenu une évidence et occupe une place essentielle dans la mobilité partout en France.**

Pour participer à la réinvention des territoires et des modes de vie, **la FUB s'est fixée comme ambition de développer l'expertise associative concernant le vélo.**

La mise en réseau et les nouveaux enjeux soulevés sur le terrain y contribuent déjà avec de nombreux outils : Baromètre Vélo, fiches pratiques, guides méthodologiques, formations en ligne, etc.

S'appuyer sur la force du collectif

La FUB regroupe aujourd'hui **plus de 550 associations et antennes locales**. Représentée dans la majorité des départements français, la FUB s'appuie sur **la force du collectif pour promouvoir le développement de la solution vélo au niveau national**.

Ainsi, la FUB se fait le porte-voix des 4 millions de cyclistes quotidiens et des 25 millions d'usager·ère·s régulier·ère·s du vélo. De fait, elle est devenue **l'interlocutrice naturelle et légitime sur les sujets de mobilités actives** de nombreuses instances nationales et des collectivités territoriales.

Rassembler autour d'une mission commune

Pour 63 % des membres de la FUB, le développement du vélo est au cœur du projet associatif, et 78 % des associations ont parmi leurs activités une action de plaidoyer. La principale motivation d'adhésion est par ailleurs **l'opportunité de peser collectivement pour le développement de la solution vélo**. Une tendance complémentaire avec l'un des objectifs de la Vision 2030 de la fédération : « *en 2030, le vélo est au cœur du système de mobilité global. La solution vélo a participé à la transformation des territoires et des modes de vie et a contribué à la transition sociétale.* »

Fédérer un réseau d'une grande diversité

Le réseau FUB s'accroît massivement depuis quelques années, passant de 405 adhérent·e·s en 2020 à plus de 550 en 2024 ! Cette évolution est la preuve que le développement de l'usage du vélo dans tous les territoires, ruraux et urbains, est attendu.

En effet, **45 % des membres du réseau ont adhéré depuis moins de 5 ans**, suite notamment à la pandémie de COVID-19 et au « boom du vélo ».

À l'inverse, **41 % ont intégré la FUB depuis plus de 10 ans**, avec une durée moyenne d'existence de 14 ans. Les associations FUB font preuve d'une belle longévité, ce qui témoigne d'un intérêt durable pour la mobilité à vélo.

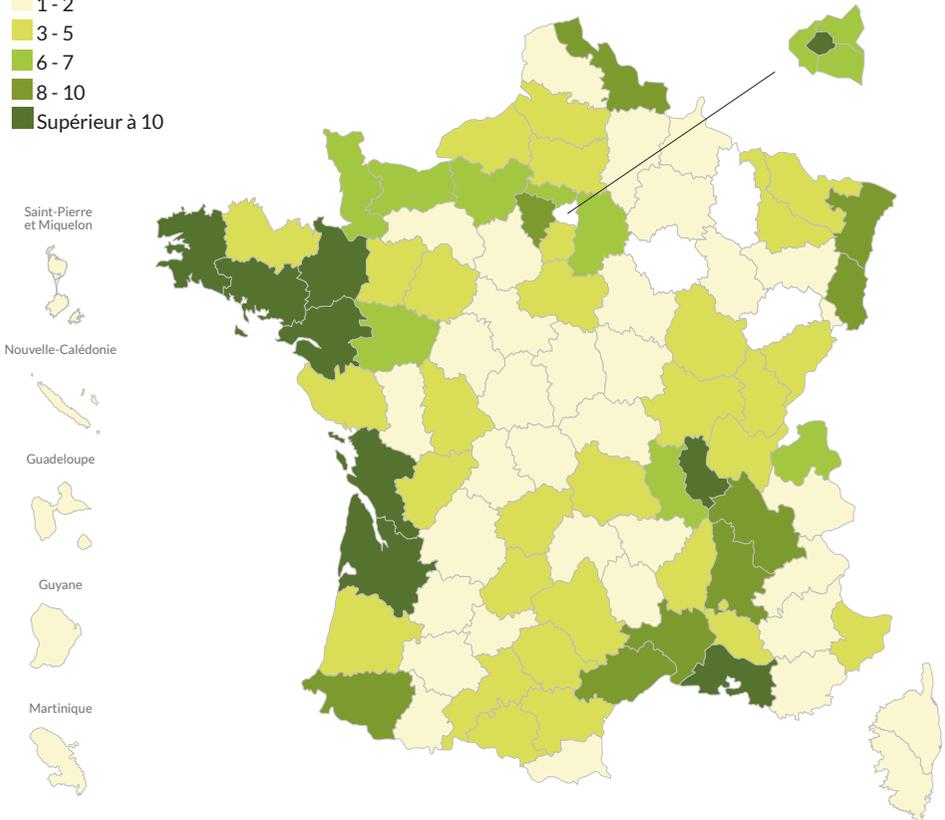
Enfin, **85 % des associations agissent principalement sur des territoires à échelle cyclable** : quartiers, communes, agglomérations et métropoles. Le plaidoyer pro-vélo et les actions ou événements militants grand public constituent leurs activités principales. **Les membres de la FUB sont donc des interlocuteur·rice·s privilégié·e·s pour les collectivités !**

Plus de 550 associations membres dont plus de 230 vélo-écoles

Retrouvez toutes les coordonnées des associations FUB sur www.fub.fr/membres.

Nombre d'associations par département :

- 1 - 2
- 3 - 5
- 6 - 7
- 8 - 10
- Supérieur à 10



3 sites : le siège à Strasbourg, des bureaux à Paris et Lyon

1 conseil d'administration de **16** personnes

1 équipe salariée de **87** personnes

Les tests de la FUB

Sécuriser sa pratique

Bien voir et être vu est un enjeu majeur de sécurité pour tous les usagers et usagères de la route. Néanmoins, les caractéristiques techniques des éclairages vélo sont souvent erronées ou difficiles à comparer entre produits de marques concurrentes.

À la suite de ce constat la FUB a mis en place, il y a sept ans, des **tests pilotés par le laboratoire de l'IUT Génie Électrique et Informatique Industrielle de Soissons.** Cette expertise professionnelle est doublée d'une **expertise d'usage, réalisée par un panel de cyclistes** issu des associations membres du réseau.

Depuis 2017, **120 systèmes d'éclairage vélo se sont vu attribuer une note.** Les indicateurs clés tels que la puissance lumineuse, l'autonomie et le prix sont analysés séparément permettant ainsi aux consommateur·rice·s de faire le choix d'un éclairage vélo adapté à leur pratique.

Les résultats de ces tests sont consultables sur le site Internet de la FUB et réactualisés annuellement.

Diminuer le risque de vol

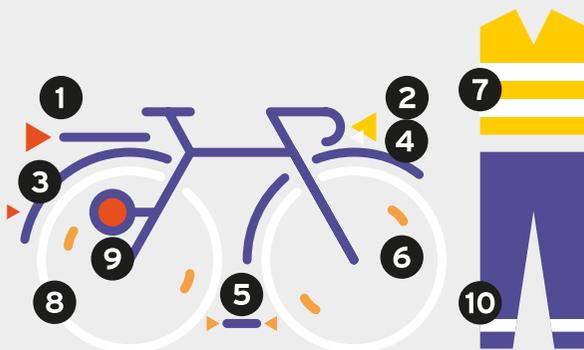
Le vol est un facteur qui induit souvent la diminution ou l'arrêt de la pratique du vélo. **Le choix d'un antivol adapté permet aux usager·ère·s de se projeter plus sereinement dans leur pratique du vélo.** Le critère de niveau de résistance aux tentatives de vol reste cependant inconnu lors de l'achat des équipements vélo et les classements hétérogènes des fabricants ne facilitent pas la prise de décision.

Pour pallier à ce manque d'information, **la FUB a créé une commission antivol qui a pu réaliser des tests sur 550 modèles en 20 ans.** La rédaction d'un **cahier des charges détaillé et précis** a été établie pour **garantir l'homogénéité des tests dans la durée.** Les étapes reproduisent les conditions d'une tentative de vol et sont réalisés en atelier par les salarié·e·s et bénévoles d'associations membres de la FUB.

Le classement FUB 2 roues est ainsi devenu gage du meilleur rapport qualité/prix. Il **témoigne de la fiabilité du produit et rassure les consommateur·rice·s et professionnel·le·s.**



Équipements obligatoires et facultatifs



1. Éclairage arrière rouge*
2. Éclairage avant blanc ou jaune*
3. Catadioptre arrière (réflecteur rouge)
4. Catadioptre avant (réflecteur blanc)
5. Réflecteurs de pédale (réflecteur orange)
6. Catadioptrés de roue (réflecteur orange)
7. Gilet haute visibilité**
8. Pneus à flancs réfléchissants
9. Écarteur de danger
10. Pincettes à vélo réfléchissantes

OBLIGATOIRE
RECOMMANDÉ

* Obligatoire la nuit et lorsque la visibilité est insuffisante.

** Obligatoire hors agglomération la nuit et lorsque la visibilité est insuffisante.



Les antivol à privilégier



L'antivol en U :
antivol principal



Des antivol
testés et validés



L'antivol de cadre,
antivol secondaire



fub.fr/antivol

fub.fr/tests-eclairages



Des formations pour la mobilité vélo

La FUB, au travers de son organisme de formation, propose des formations spécialisées dans la mobilité à vélo. Son objectif : œuvrer à la professionnalisation des vélos-écoles, et plus largement, développer les compétences des bénévoles et des professionnel·le·s désirant animer des séances d'éducation à la mobilité à vélo.

L'organisme de formation est certifié Qualiopi. Preuve de la qualité de ses formations, cette certification implique aussi que des financements sont possibles via France Travail, les OPCO, les Régions et la Caisse des Dépôts.

4 formations sont à découvrir :

Formation

Gérer et animer une vélo-école

Principalement destinée aux salarié·e·s ou aux bénévoles d'associations FUB, cette formation leur permet de monter, de développer et de gérer les activités de leur vélo-école destinées aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Formation

Initiateur·trice Mobilité à Vélo

Cette formation initiale permet d'avoir une première expérience dans la gestion d'un groupe d'apprenant·e·s à vélo. C'est une **première étape vers une professionnalisation dans l'éducation à la mobilité à vélo.**

CQP

Animateur·rice Mobilité à Vélo

Cette formation certifiante a pour but de former des Animateur·rice·s Mobilité à Vélo dont les missions sont de mettre en place, d'animer et d'évaluer des séances d'apprentissage du vélo d'abord dans des zones sécurisées, puis en conditions réelles de circulation.

Cette certification atteste de la maîtrise de leurs compétences et permet une meilleure insertion professionnelle dans les associations de promotion du vélo mais aussi dans des structures publiques ou privées.

Inscrite à France Compétences, la formation CQP AMV bénéficie d'une prise en charge via le compte personnel CPF.

Formation « À chacun·e son vélo, pour se déplacer au quotidien »

Cette formation permet de mieux comprendre les enjeux de l'inclusion dans la mobilité à vélo à travers des solutions adaptées et/ou d'adaptation pour les personnes ayant des besoins particuliers. En collaboration avec Praxie Design (conseil et innovation en mobilité active & inclusive), **cette formation est destinée aux bénévoles régulier·ère·s**, œuvrant notamment au sein des vélo-écoles associatives.



Notre méthode pour vous accompagner

1.

Positionnement

Définition de vos besoins en lien avec la formation visée

2.

Démarrage

Inscription et mise en place du programme de formation par l'équipe administrative

3.

En cours

Accompagnement et suivi de votre parcours de formation par l'équipe pédagogique

4.

Fin de formation

Attestation ou certification de formation, questionnaire de satisfaction



Nos valeurs et points forts



Des équipes administratives à l'écoute



Des intervenant-e-s à la double expertise technique et pédagogique



Des modalités pédagogiques variées



Expertise de la mobilité à vélo du quotidien



contact.formation@fub.fr



fub.fr/fub/notre-offre-formation





Se former aux mobilités actives

L'Académie Des Mobilités Actives a pour objectif d'aider les territoires à développer les modes actifs, garantir des conditions de déplacement optimales, quel que soit le profil de l'utilisateur.

L'équipe de l'ADMA propose à une grande diversité de participant·e·s, des formations disponibles sur mobilites-actives.fr/formations

L'accès à ces formations est pris en charge financièrement jusqu'en décembre 2026, grâce aux dispositifs des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Par ailleurs, des contenus pédagogiques et techniques de ces formations sont aussi accessibles en ligne.

Structurer son expertise de façon progressive

Des parcours de formation sont proposés pour monter en compétence progressivement sur les grands thèmes des mobilités actives. Composés de formations disponibles sur calendrier ou à la demande, ils permettent de vous doter de compétences solides et opérationnelles, adaptées aux enjeux actuels des mobilités actives. De l'initiation à l'approfondissement, les formations peuvent être suivies indépendamment ou vous permettre une montée en compétences à votre rythme.

Apprendre à travers l'échange et de façon active, en distanciel ou présentiel

Les formations proposent une approche transversale en croisant différentes thématiques et acteurs. Les mobilités inclusives, la participation et le plaidoyer sont au cœur des actions pédagogiques de l'ADMA, permettant à chacun des apprenant·e·s d'avoir une vision élargie, riche, variée et performante.

Les formations s'appuient sur les outils de la pédagogie active, le travail collaboratif et la facilitation graphique.

D'une durée variable, de un jour à trois jours, les formations se déroulent en classe virtuelle, présentielle ou en formule mixte.

Rester informé sur les sujets d'actualité des mobilités actives

En complément aux formations proposées, l'ADMA met à disposition des ressources pédagogiques et techniques disponibles sur le site internet mobilites-actives.fr. Son expertise professionnelle est consolidée et enrichie par l'expertise d'usage délivrée par le réseau des associations de la FUB.

Pour rester informé, inscrivez-vous à notre newsletter sur : mobilites-actives.fr



Les objectifs



Catalogue prévisionnel disponible
sur tinyurl.com/adma-catalogue



**Développer
l'expertise française**
sur la marche
et le vélo



**Proposer
des formations**
en virtuel (direct ou différé),
présentiel, mixte



**Diffuser des
ressources**
pédagogiques et
techniques



Les actions financées

à 100 %

Suivre
une formation
ou un parcours
de formation

Accéder
à la plateforme
de ressources



Un catalogue de formations

Un système progressif
d'apprentissage

Des formations
regroupées en parcours
du niveau initiation à celui
d'expertise



contact-adma@fub.fr



[mobilites-actives.fr](https://www.mobilites-actives.fr)

Accompagner le déploiement du Savoir Rouler à Vélo

Soutenu par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Génération Vélo est un programme de financement et d'accompagnement à destination des collectivités.

Il a pour objectif de **développer l'apprentissage du vélo chez les plus jeunes** en soutenant le déploiement du Savoir Rouler à Vélo pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Participer à une ambition citoyenne

S'engager avec Génération Vélo, c'est offrir aux enfants de votre territoire la possibilité **d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité** pour devenir les cyclistes de demain. C'est aussi lutter contre la sédentarité des jeunes et ses effets négatifs sur la santé morale et physique. Enfin, c'est contribuer **à inscrire durablement la pratique du vélo comme un moyen de transport éco-responsable.**

Inscrivez-vous jusqu'au 30 juin 2025.

Bénéficiez d'interventions SRAV jusqu'au **30 août 2025**. Les formations pour devenir intervenant-e sont ouvertes aux agent-e-s de votre collectivité jusqu'au **30 novembre 2025**.

Rejoindre le mouvement en se laissant guider

L'**animateur·rice· régional·e vous accompagne pour initier le projet**, en organisant un rendez-vous avec les élu·e·s, les technicien·ne·s et l'ensemble des acteurs du Savoir Rouler à Vélo concernés au sein du territoire. C'est une fois inscrit sur la plateforme generationvelo.fr qu'elle ou il prendra contact avec vous afin de vous proposer une réunion de cadrage. Cette personne vous proposera alors la **solution de financement la plus adaptée à votre collectivité**, soit pour cofinancer les interventions Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants, soit pour prendre en charge la formation de vos propres agent-e-s pour disposer de ressources internes pour déployer le Savoir Rouler à Vélo.

Faire des mobilités actives un levier d'attractivité du territoire au service du vivre ensemble

Privilégier le développement des mobilités actives au sein de son territoire dans la durée ne se décrète pas mais se **construit**. Il est indispensable de donner aux plus jeunes le goût du vélo afin qu'ils initient et participent à cette évolution des modes de déplacement, véritable enjeu de la transition écologique.



Les objectifs



Programme prolongé
jusqu'à **fin 2025**



225 000 enfants

âgé·e·s de
6 à 11 ans formé·e·s
au Savoir Rouler à Vélo



2 400 collectivités

à accompagner
dans le déploiement
du Savoir Rouler à Vélo



2 800 intervenant·e·s

à former
pour dispenser
le Savoir Rouler à Vélo
(agent·e·s de la collectivité,
enseignant·e·s, éducateur·rice·s
sportif·ive·s, etc.)



Les actions financées



100 %

**Les réunions
de cadrage**
organisées par
l'animateur·rice
régional

50 %

Les interventions
Savoir Rouler à Vélo

100 %

**Les formations
d'intervenant·e·s**
du territoire
au Savoir Rouler
à Vélo



**16 animateur·rice·s
régionaux·ales**
pour vous accompagner
dans vos démarches



contact@generationvelo.fr



generationvelo.fr



Installer des stationnements vélo sur le territoire de votre commune

Financé par le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), le programme Alvéole Plus a pour ambition d'accélérer la **création de places de stationnement vélo** en accompagnant les bénéficiaires éligibles. Ces derniers sont :

- les copropriétés privées à usage principal d'habitation,
- les écoles et les établissements d'enseignement,
- les gares et pôles d'intermodalité,
- l'habitat social,
- les espaces et sites publics,
- les espaces pour les livreurs à vélo.

Bénéficier d'une prise en charge financière

40 %, c'est le taux de prise en charge de l'investissement HT des places de stationnement vélo sécurisées et abritées.

Ce taux de prise en charge atteint 50 % pour les zones à faibles émissions mobilité ou ZFE-m.

Accompagner et conseiller les bénéficiaires dans l'installation de leurs projets de stationnement

Afin de vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de stationnement, Alvéole Plus vous propose une prestation de conseil (optionnel).

Ce service vous permettra d'avoir des conseils sur le type d'abris à installer, la volumétrie ou encore la gestion de l'abri.

Deux types d'accompagnement sont proposés :

- l'accompagnement express (1 jour),
- l'accompagnement approfondi (3 ou 4 jours).

Conditions et éligibilité sur alveoleplus.fr

Former les usager·ère·s à la mobilité à vélo

Les **formations à la mobilité à vélo** sont optionnelles et proposées dans les collèges, lycées et le parc d'habitat social. La formation est ouverte dès que le devis du stationnement vélo est validé par le programme.

Ces deux dernières prestations optionnelles sont prises en charge à 100 % par le programme.

Le programme Alvéole Plus est prolongé en 2025, il est encore temps d'en profiter pleinement.

Concrètement, vous pouvez créer un projet de stationnement et faire des demandes de devis jusqu'au **15 mai 2025**. Ces projets devront être finalisés avant le **30 septembre 2025**, date limite d'envoi des pièces justificatives.



Les objectifs



Programme prolongé
jusqu'à fin 2025



Développer des places de stationnement vélo abritées et de qualité



Accompagner les bénéficiaires pour développer du stationnement vélo qui répond aux besoins des usager·ère·s



Plus qu'un an pour accélérer la création de places de stationnement vélo



Les actions financées



100 % et optionnel

Conseiller et accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de leur projet de stationnement

40 % et 50 % si ZFE-m*

Cofinancer l'installation de places de stationnement abritées et sécurisées

100 % et optionnel

Proposer des formations à la mobilité à vélo pour certains publics



contact@alveoleplus.fr



alveoleplus.fr



* Zones à faibles émissions mobilité

Valoriser vos engagements pro-vélo grâce au label Employeur Pro-Vélo

Amélioration de la qualité de vie au travail, hausse de la productivité, réduction des émissions de CO₂ : **l'usage du vélo doit être démocratisé, et les employeurs ont un rôle à jouer** pour encourager leurs collaborateurs à choisir ce mode de déplacement pour les trajets domicile-travail. C'est pourquoi la FUB a lancé **le label Employeur Pro-Vélo, qui valorise les employeurs publics, privés et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo.**

Bénéficier d'un accompagnement clé-en-main pour devenir Employeur Pro-Vélo

Pour obtenir le label, vous êtes soutenu par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV), qui offre **un accompagnement clé en main et des cofinancements de 40 à 60 % afin de mettre en place des équipements et services vélo.** Un audit de labellisation, pris en charge à 100 %, évalue les actions mises en place. L'accès à la Communauté Employeur Pro-Vélo constitue une aide concrète dans la démarche de labellisation.

Améliorer l'image de marque de votre collectivité

Devenir Employeur Pro-Vélo vous permet d'**améliorer l'attractivité de votre collectivité et de renforcer votre image** de marque employeur auprès de vos agent-e-s, fournisseurs et futures recrues. Ce label, bronze, argent ou or selon le niveau obtenu, augmente la satisfaction au travail de vos équipes et les mobilise autour d'un projet fédérateur !

Engager les employeurs de votre territoire dans la promotion du vélo

Obtenir ce label vous permet de créer un effet d'entraînement auprès des autres employeurs de votre territoire. En montrant l'exemple, vous participez au développement de la pratique du vélo et contribuez au bien-être de vos collaborateurs·rice-s et à la préservation de l'environnement. **Développer la pratique du vélo sur les sites employeurs de son territoire, c'est également fluidifier, pacifier les déplacements en général, redynamiser les commerces de centre-ville et rendre son territoire plus attractif.**

Date limite de l'inscription à OEPV 31 décembre 2024

→ Les objectifs

1. Soutenir les employeurs publics, privés et associatifs dans le développement d'une culture vélo

2. Cofinancer des actions pour encourager la pratique du vélo par les salariés

3. Labelliser les employeurs engagés dans une démarche Pro-Vélo

→ Les actions cofinancées

60 %
Former
à la pratique du vélo au quotidien

40 %
Cofinancer
l'installation de stationnements vélo sécurisés

100 %
Réaliser
l'audit du label Employeur Pro-Vélo

40 %
Proposer
des services d'entretien et de réparation

60 %
Bénéficier d'un accompagnement et de conseils

+ Accéder à une communauté d'employeurs pour échanger et accéder à des ressources




contact@employeurprovelo.fr



employeurprovelo.fr





Développer la cyclologistique
sur son territoire en réduisant
le coût de la livraison active

Lauréat de l'appel à programmes CEE 2019 du ministère de la Transition écologique, ColisActiv' vise à **réduire durablement le coût de la cyclologistique** afin de la rendre compétitive face aux autres modes pour les transporteurs et chargeurs.

Pour cela, une subvention est versée aux entreprises de livraison du dernier kilomètre pour chaque colis livré par mode actif. Partagée avec leurs donateurs d'ordre, cette prime incite ces derniers à reporter un flux plus important de colis vers ces modes écologiques. Cette aide financière permet de densifier les tournées de livraison et ainsi d'augmenter la compétitivité et l'attractivité de la livraison décarbonée de colis.

Accéder à la labellisation
« territoire pour une livraison
propre »

Participer au programme ColisActiv' offre des avantages aux collectivités, qui ont un rôle à jouer en matière de logistique. En soutenant une livraison de colis plus respectueuse de l'environnement, les communes se verront labellisées « Territoire pour une livraison propre » et bénéficieront d'un reporting en chiffres pour communiquer sur des résultats concrets.

Valoriser la livraison verte
pour un environnement sain

La cyclologistique permet de réduire les nuisances (sonores, émission de GES, etc.) liées à la livraison en camionnettes. En plus d'être écologique, c'est une alternative qui **améliore la qualité de vie des habitant·e·s des territoires**.

Rejoindre ColisActiv', c'est aussi **améliorer le service de livraison en place** : moins de stationnement gênant, plus de ponctualité... Les communes participent ainsi à la mise en place d'un écosystème propice au développement d'une livraison alternative et plus durable.

Programmer les investissements en infrastructures cyclables sera également simplifié grâce à une cartographie des flux/livraisons.





Les objectifs



Programme prolongé
jusqu'à fin 2025

1.

Inciter les acteurs de la logistique de votre territoire à passer par la cyclologique pour décongestionner vos villes



10M€

Budget total

2.

Permettre une livraison plus efficace et moins polluante pour vos administré-e-s et commerces locaux



jusqu'à
2€

de prime
par point livré

2025

1 an
pour accélérer le développement de la cyclologique



+20M

de colis livrés en mode actif



Les actions financées

100 %
Étudier
le potentiel cyclologique de votre territoire

100 %
Cartographier
les densités de livraison

100 %
Aider
financièrement les acteurs à passer par la livraison à vélo



contact@colisactiv.fr



colisactiv.fr



Inclure et émanciper par le vélo

Le programme Vélo-Égax a pour objectif de **rendre le vélo accessible à 15 000 personnes précaires**. Moyen de transport peu coûteux, **le vélo contribue à l'inclusion, à l'émancipation et à la lutte contre la précarité**. Vélo-Égax (anciennement Mon Vélo de A à Z) débutera dans 20 territoires pilotes (voir carte).

Orienter vers la mobilité à vélo

Différents acteurs de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement social et de la lutte contre la précarité, intègrent **la solution vélo dans leur accompagnement**. Ils orientent leurs publics vers un·e conseiller·ère vélo du programme présent·e sur leur territoire et leur offrent ainsi une solution de mobilité pratique et économique pour faciliter leurs déplacements.



Accompagner au changement de pratique

Le programme Vélo-Égax propose un **accompagnement sur-mesure aux personnes précaires** pour leur permettre de se déplacer en toute autonomie à vélo. Le ou la conseiller·ère vélo commence par un **diagnostic personnalisé** qui évalue les compétences et l'équipement de la personne. Un parcours d'accompagnement adapté est alors proposé incluant notamment des séances de vélo-école et de code de la route, une initiation à la mécanique, une aide au choix du vélo... **Dans certains cas, un vélo peut même être remis à la personne**, lui offrant ainsi les moyens de sa mobilité. Tout au long du parcours, les intervenant·e·s professionnel·le·s de la mobilité à vélo l'aident à lever les freins et à acquérir les compétences nécessaires.

S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire

10 000 vélos seront remis en état pour permettre aux bénéficiaires de se déplacer librement et sans entrave. Les logiques de circuit court permettront ainsi de contribuer massivement à la réduction des émissions de CO₂.



Les objectifs



Nouveau programme !

1. Accompagner les personnes précaires vers la mobilité à vélo

2. Remettre en état des vélos pour une mise à disposition à certain-e-s bénéficiaires



Les actions financées

Accompagner vers l'autonomie à vélo

100 %

Former les acteurs de l'accompagnement social au vélo comme vecteur d'émancipation

100 %



Parcours bénéficiaire



Orientation
vers le programme



Diagnostic
Mobilité à Vélo



Modules
Vélo-École



Module
Mécanique



Accompagnement dans le **choix d'un vélo**



Se déplacer en toute **autonomie à vélo**



Les territoires pilotes



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



contact-veloegaux@fub.fr



veloegaux.fr





Coconstruire des aménagements cyclables avec les habitant·e·s de votre territoire

Le Baromètre Vélo est un **outil de démocratie participative**, qui donne la parole à tous les citoyen·ne·s, des métropoles aux petites communes rurales, pour **partager leur expérience et ressenti sur leur quotidien à vélo**.

Son but : coconstruire une politique cyclable inclusive et solidaire qui permet à chaque personne de se déplacer à vélo en toute sécurité.

S'emparer d'un outil gratuit, soutenu par le ministère de la Transition écologique

Le Baromètre est un outil gratuit, conçu de manière transparente et inspiré des pratiques de diagnostic des bureaux d'études. Il permet aux habitant·e·s d'évaluer leur commune sur différents aspects du « système vélo » : le ressenti général, la sécurité, le confort, l'attention portée au vélo par la municipalité, ainsi que les infrastructures de stationnement et les services vélo disponibles.

Au-delà des traditionnelles questions de satisfaction, le Baromètre propose un **module cartographique interactif permettant d'identifier avec précision les besoins de chacun des répondant·e·s sur la carte de leur ville**. Soutenu par le ministère de la Transition écologique, cet outil est **mis à disposition gratuitement pour toutes les collectivités françaises**.

Accéder à un outil ergonomique permettant la comparaison

Les **données recueillies** par le Baromètre Vélo sont **librement accessibles et anonymisées**, offrant une ressource précieuse aux collectivités désireuses d'évaluer et de transformer leur territoire. **Les outils de visualisation facilitent la compréhension du diagnostic** et la comparaison entre les communes, exposant les disparités locales. Cette enquête permet d'analyser l'évolution d'un même territoire dans le temps et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en place.

Échanger avec les associations d'usager·ère·s de votre territoire

Les résultats du Baromètre constituent une base solide pour engager un **dialogue constructif entre les habitant·e·s et les associations d'usager·ère·s**. Ils peuvent être le point de départ de comités techniques et de comités des partenaires pour travailler de manière collective sur des actions concrètes en faveur du vélo.

Le Baromètre est également un outil de mobilisation sociale, pour revendiquer une ville plus conviviale, apaisée et pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement accessible au plus grand nombre. L'enquête s'étalant sur 3 mois, son rythme permet d'envisager des animations sur le thème du vélo et l'organisation d'événements de sensibilisation et de promotion de sa pratique, tout en développant et renforçant la cohésion sociale du territoire.

→ Les objectifs

1. **Consulter** gratuitement et régulièrement vos habitant-e-s sur les conditions de cyclabilité de votre collectivité

2. **Prioriser** les aménagements et les stationnements cyclables à réaliser

3. **Accéder** aux données récoltées grâce à la plateforme OpenData de la FUB

Nouvelle édition en 2025

3 mois d'enquête
mars → mai 2025



9 réponses sur 10 sont des réponses de cyclistes, ce qui représente **250 228** réponses de cyclistes et **27 156** de non cyclistes

1 176 857 contributions cartographiques, dont 553 048 points "noirs" à améliorer en priorité



Une enquête au succès croissant

+50% par rapport à 2019

1 | . | 6 | 2 | 5

Communes disposant de plus de **50 réponses** de cyclistes



barometre@fub.fr



barometre.parlons-velo.fr





Baromètre **vélo**

Une enquête citoyenne de 3 mois
sur les infrastructures et équipements cyclables
de votre commune.

MARS > MAI 2025



Retrouvez le classement de votre commune

barometre.parlons-velo.fr

Fédération française des Usagers et des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Siège : 12 rue Finkmatt • 67000 Strasbourg

Antenne : 174 quai Jemmapes • 75010 Paris

Tél. : 03 88 75 71 90 • contact@fub.fr • www.fub.fr

FUB - Infographies : Guénolé Le Gal - novembre 2024